

LES ÉTRANGERS EN SÉJOUR ILLÉGAL AU CANADA—LA  
MESURE LÉGISLATIVE ENVISAGÉE

**M. William Skoreyko (Edmonton-Est):** Compte tenu des 7,500 causes, non jugées encore par la Commission d'appel de l'immigration, et des 200,000 étrangers environ qui seraient entrés illégalement au Canada paraît-il, le ministre va-t-il déposer un Livre blanc sur l'immigration le plus tôt possible, s'il y en a un de rédigé, ou présenter une mesure législative pour mettre un frein à ce genre d'activité?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Les modifications proposées à la loi sur l'immigration visent, il va sans dire, à remédier aux difficultés administratives actuelles. Je dois dire néanmoins que l'évaluation à 200,000 du nombre d'immigrants irréguliers est de la pure conjecture.

L'EMPLOI TEMPORAIRE DES ARTISTES—LA  
RÉGLEMENTATION

**M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest):** Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Il a dit à la Chambre qu'il pourrait s'écouler une certaine période avant que des changements importants soient apportés à la loi sur l'immigration. Depuis quelque temps, je harcèle l'honorable représentant à propos de changements qui établiraient une réciprocité raisonnable dans l'emploi temporaire des artistes et d'autres travailleurs et leur permettrait de venir au Canada, alors que les règlements actuels leur refusent des privilèges semblables...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député voudrait-il poser sa question? C'est une question complexe, s'il s'agit d'une question.

**M. Rose:** Monsieur l'Orateur, j'essayais d'en établir les préliminaires. Je demanderai maintenant au ministre s'il laisserait entrevoir à la Chambre à quel moment il pourrait, en vertu de son autorité, modifier les règlements et éviter les échappatoires qui causent de grandes difficultés aux Canadiens à l'esprit créateur.

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Ce que le député estime être des échappatoires n'en sont pas pour d'autres, mais nous songeons à ce que nous pourrions faire, sous l'autorité de la loi actuelle, et il est certainement possible que nous essayions d'apporter des changements à la mesure législative avant son adoption.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Nous en sommes presque arrivés à la fin de la période des questions. Peut-être pourrions-nous essayer d'en passer deux ou trois autres encore. Je doute que nous ayons le temps d'entendre d'autres questions supplémentaires sur ce sujet.

**M. Rose:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le ministre donne la même réponse depuis peut-être deux ans. Il examine la question depuis deux ans. Quand présentera-t-il des règlements?

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LES  
DEMANDES DES MUNICIPALITÉS—LE NOMBRE  
D'EMPLOIS CRÉÉS

[Français]

**M. Henry Latulippe (Compton):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Le ministre dirait-il à la Chambre dans quelle mesure on tire parti du programme d'initiatives locales? Les municipalités se prévalent-elles des avantages offerts par le gouvernement? Les emplois créés en vertu de ces programmes sont-ils nombreux?

[Traduction]

**M. l'Orateur:** Le ministre peut répondre brièvement à la question mais étant donné sa nature très générale, il conviendrait mieux qu'on y réponde par une déclaration à l'appel des motions. Cependant, si le ministre peut répondre rapidement, nous passerons ensuite à la question suivante.

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, peut-être le moment venu serais-je en mesure de faire rapport d'une façon plus satisfaisante pour le député.

\* \* \*

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

LA DATE DE VERSEMENT DES ALLOCATIONS AUX  
RETRAITÉS

**M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** J'ai une question pour le ministre de l'Expansion économique régionale. En 1967, le Parlement a adopté une mesure créant la Société de développement du Cap-Breton, mesure dont une partie de l'article 18 concerne les anciens employés.

**M. Guay (Saint-Boniface):** Ne lisez pas.

**M. MacInnis:** Je savais bien qu'un jour quelqu'un tomberait dans le panneau. C'est une page blanche. Il fallait que ce soit le député de Saint-Boniface pour ouvrir son grand clapet au mauvais moment. Ceci est une page blanche!

L'article 18 de cette loi concernait une partie de la pétition présentée au Parlement.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je demande aux députés de laisser à l'honorable représentant la possibilité de poser sa question et ensuite au ministre de répondre. Le député de Cape Breton-East Richmond a la parole.

**M. MacInnis:** Le comité de la justice et des questions juridiques a étudié le sujet de l'article 18 qui figure dans la pétition présentée au Parlement. La question que je veux poser au ministre est la suivante: maintenant que la Devco s'est conformée en partie à l'article 18 A (ii) de la loi, le ministre peut-il nous dire si les allocations mensuelles qui ont été portées à \$75, moins les versements en vertu du Régime de pensions du Canada pour plus de 40 années de service, seront rétroactives à la date d'entrée en vigueur de la mesure législative ou seront-elles versées à la retraite des personnes en cause?